

NOVEMBRE 2021

lesclesdelabanque.com

PROFESSIONNELS
**ÉCONOMISER
L'ÉNERGIE**



CE GUIDE VOUS EST OFFERT PAR

**Pour toute information complémentaire,
nous contacter : info@lesclesdelabanque.com**

Le présent guide est exclusivement diffusé à des fins d'information du public. Il ne saurait en aucun cas constituer une quelconque interprétation de nature juridique de la part des auteurs et/ou de l'éditeur. Tous droits réservés. La reproduction totale ou partielle des textes de ce guide est soumise à l'autorisation préalable de la Fédération Bancaire Française.

Éditeur : FBF - 18 rue La Fayette 75009 Paris - Association Loi 1901
Directeur de publication : Maya Atig
Imprimeur : Concept graphique,
ZI Delaunay Belleville - 9 rue de la Poterie - 93207 Saint-Denis
Dépôt légal : novembre 2021

SOMMAIRE

Pourquoi réaliser des économies d'énergie ?	4
Comment identifier les économies réalisables ?	6
Investir dans de nouveaux équipements ?	10
Choisir un véhicule moins polluant ?	12
Rénover ou changer de locaux ?	16
Comment mon banquier examine-t-il ma demande de financement ?	20
Et au quotidien ?	22
Les points clés	25
Les 7 éco-gestes	26

Introduction

Comment agir contre le réchauffement climatique en limitant les rejets de CO₂ tout en ayant une activité professionnelle ? C'est possible en réduisant votre consommation d'énergie et c'est économiquement rentable. Plusieurs partenaires comme votre banquier peuvent vous accompagner dans cette démarche.

Pourquoi réaliser des économies d'énergie ?

Économiser l'énergie permet :

- de **réduire vos charges** et vos coûts de fabrication et d'**améliorer votre rentabilité**,
- d'afficher vis-à-vis de vos clients et partenaires votre **respect des critères environnementaux**,
- de **limiter l'impact** de votre activité sur l'environnement et contribuer ainsi à l'effort collectif de lutte contre le réchauffement climatique.

Cette démarche profite à la fois à l'environnement et à votre entreprise.

Comment identifier les économies réalisables ?

Grâce à vos factures d'énergie, vous comprendrez votre consommation et ses variations sur une année. Vous pourrez **identifier les principaux postes de dépenses énergétiques** et **vérifier l'état de votre équipement** afin de déterminer les économies possibles.

Vous pouvez être aidé dans cette démarche :

- **par les Chambres consulaires ou les fédérations professionnelles de votre secteur** qui organisent des « visites énergie ». Un conseiller peut ainsi venir dans votre entreprise et vous proposer des améliorations pour diminuer votre consommation. Pour plus d'informations, contactez la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) ou la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) dont vous dépendez,
- **par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)** qui propose un diagnostic et un accompagnement individualisé pour vos projets « Energie et Environnement ». Toute la documentation est disponible sur www.diagademe.fr.



UN PLAN D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TPE ET PME A ÉTÉ LANCÉ LE 5 JUIN 2020 PAR LE GOUVERNEMENT AVEC BPIFRANCE ET L'ADEME, RENFORCÉ PAR LES MESURES CONTENUES DANS LE PLAN DE RELANCE.

La réalisation de ces études est souvent une étape préalable pour pouvoir bénéficier d'aides ou de subventions.

Les PME et ETI peuvent réaliser une auto-évaluation grâce à l'outil en ligne <http://climatometre.bpifrance.fr/> ou recevoir des experts avec le dispositif <https://diagecoflux.bpifrance.fr/>.

Les observations et/ou conseils reçus pourront notamment porter sur des investissements à réaliser pour vos équipements (machines, véhicules, etc.) ou vos locaux.



Le Plan de Relance prévoit également un certain nombre de dispositifs pour aider les PME et les TPE à passer le cap de la crise sanitaire qui intègrent des objectifs « écologiques » avec au total, une dizaine de mesures telles que bonus écologique, dispositifs d'aide à la décarbonation de l'industrie, crédit d'impôt pour la rénovation thermique...

Investir dans de nouveaux équipements ?

Les nouveaux appareils ou machines **sont** souvent, à puissance égale, **plus performants et moins énergivores** donc moins coûteux à l'usage.

exemple

Un four électrique à la place d'un four au fioul pour un boulanger, des lave-linge et sèche-linge dernière génération pour l'exploitant d'une blanchisserie... permettront de baisser la consommation d'énergie.

Votre banque propose des financements adaptés pour ces nouveaux investissements :

- **par l'octroi de prêts professionnels pour l'équipement.** Destinés à tout type d'investissement, ils sont remboursables sur une période déterminée en fonction du type d'objet financé et de sa durée d'amortissement fiscal, soit généralement entre 2 et 7 ans. Sous certaines conditions, vous pourrez bénéficier de prêts à taux bonifiés (comme les prêts verts par exemple),
- en vous proposant **un crédit-bail mobilier.** Dans ce cas, votre banque achète le bien que vous avez choisi, puis vous le loue, avec ou sans option d'achat à l'issue de la période de location déterminée.



Des aides peuvent également vous permettre d'engager ces achats. Vous pouvez obtenir des renseignements auprès de votre CMA ou de votre CCI.

Choisir un véhicule moins polluant ?

Selon votre activité, vos déplacements et votre consommation de carburant peuvent représenter un poste de dépenses et d'émissions de rejets de CO₂ important. **Utiliser un véhicule plus récent vous permettra de diminuer cette consommation et ces rejets.**

Vous pouvez financer le renouvellement d'un véhicule par un prêt professionnel, un crédit-bail ou une location longue durée.

Avec une location longue durée ou un crédit-bail, votre établissement financier vous loue une voiture ou un utilitaire (voire commande pour vous le modèle que vous désirez) durant une période (généralement comprise entre 12 et 60 mois) au terme de laquelle vous restituez le véhicule (sauf dans le cas d'une **option d'achat** où le véhicule peut être conservé en échange du paiement de la valeur résiduelle convenue à la signature du contrat).

Durant cette période, vous avez l'usage du véhicule mais son entretien et les réparations liées à l'usure normale sont généralement à la charge de l'établissement financier. Vous bénéficiez ainsi d'un véhicule récent et bien entretenu pour un budget et une durée connus d'avance.



Le mini-guide « Professionnels : se déplacer plus vert » est consacré à l'acquisition de véhicules moins polluants.



à savoir

PLUS CHER À L'ACHAT, UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE OU HYBRIDE PEUT VOUS PERMETTRE DE BÉNÉFICIER D'AIDES INCITATIVES POUR RAPPROCHER SON COÛT DE REVIENT DE CELUI D'UN VÉHICULE THERMIQUE CLASSIQUE.

Rénover ou changer de locaux ?

LA RÉNOVATION DE VOS LOCAUX

Le chauffage et l'éclairage constituent souvent des postes de dépenses énergétiques importants en raison de l'amplitude horaire de l'utilisation de vos locaux.

Des **travaux de performance énergétique** pour améliorer l'isolation de vos toitures, murs, fenêtres ou vitrines, vous permettront de **limiter la déperdition de chaleur** (et donc d'énergie) ou de **limiter l'usage d'appareils de climatisation en période chaude**.

Le **système d'éclairage** de votre entreprise peut être **optimisé** en :

- installant des lampes basse consommation ou LED, des interrupteurs détecteurs de mouvement...,
- modifiant les circuits pour n'éclairer que les zones utiles à votre activité,
- installant des programmateurs pour votre éclairage extérieur (la réglementation impose des horaires d'extinction pour l'éclairage des commerces hors des heures d'ouverture).

Ces investissements de rénovation peuvent être réalisés au moyen de financements bancaires, dont certains spécifiques (prêt Eco-Énergie...), pour les travaux de mise aux normes de l'éclairage, de chauffage, de la climatisation...



**L'ÉNERGIE PEUT ÊTRE
AUSSI D'ORIGINE
SOLAIRE, HYDRAULIQUE,
GÉOTHERMIQUE...
DES AIDES SONT
DISPONIBLES AUPRÈS
DES COLLECTIVITÉS
LOCALES ET DE L'ADEME.
VOUS POUVEZ EN
TROUVER LA LISTE SUR
AIDES-ENTREPRISES.FR.**

LE CHANGEMENT DE LOCAUX

Si vous souhaitez faire baisser de façon importante votre consommation d'énergie, que vous soyez locataire ou propriétaire, ou encore dans l'impossibilité d'effectuer des travaux de rénovation (coût disproportionné, copropriété...) vous pouvez décider de **déménager pour des locaux plus récents** ou moins coûteux au plan énergétique, que vous louerez, achèterez ou ferez **construire aux nouvelles normes écologiques**.

Votre banque peut financer l'achat ou la construction **avec :**

- **des prêts immobiliers spécifiques aux professionnels.** Votre entreprise devient alors propriétaire des murs et rembourse l'emprunt d'une durée généralement comprise entre 8 et 15 ans selon les échéances convenues,
- **un crédit-bail immobilier.** Votre banque ou sa filiale spécialisée achète à votre place les locaux professionnels qu'elle vous loue pendant une période déterminée. Vous avez, au terme de cette période, la possibilité de devenir propriétaire du bien moyennant le paiement d'une valeur résiduelle définie.

Comment mon banquier examine-t-il ma demande de financement ?

Comme pour toute demande de prêt, votre banquier sera **attentif au plan de financement** de votre projet **et à votre capacité de remboursement**. **D'autres éléments** pourront être pris en compte dans l'analyse de votre demande :

- le renouvellement de vos moyens d'exploitation avec un équipement récent et fiable,
- les gains attendus de cette réduction de votre consommation d'énergie,
- les implications commerciales (changement de modèle de production, nouvelle politique, possibilité de nouveaux marchés...).

Et au quotidien ?

Vous pouvez réaliser des économies par des gestes simples du quotidien quelles que soient votre activité et la taille de votre entreprise :

- contrôler, été comme hiver, la température ambiante dans vos locaux,
- mettre hors tension ou en veille les appareils inutilisés,
- éteindre les lumières en quittant les locaux...

À titre d'exemple,
de nombreux conseils
par types de commerce
sont disponibles
sur le site de
Paris commerce énergie.



LES POINTS CLÉS

PROFESSIONNELS ÉCONOMISER L'ÉNERGIE

- Une démarche d'économie d'énergie peut avoir un impact positif pour l'environnement et la rentabilité de votre entreprise.
- Faire un bilan de sa consommation d'énergie est une première étape essentielle.
- Des aides pour le conseil et le financement sont disponibles auprès de différents partenaires.
- Votre banque peut vous proposer des financements adaptés à votre démarche.

LES 7 ÉCO-GESTES

DE LA BANQUE AU QUOTIDIEN



- 1 Privilégiez la consultation de vos comptes bancaires à distance** (Internet ou smartphone).
- 2 Optez pour les relevés de compte électroniques.**
- 3 N'imprimez que les documents indispensables,** en recto-verso de préférence.
- 4 Ne demandez un ticket** au distributeur automatique **qu'en cas de besoin.**
- 5 Privilégiez les paiements électroniques** (carte, virement...) plutôt que le chèque ou les espèces.
- 6 Conservez vos documents utiles** (contrats, relevés...) **en format électronique** plutôt qu'en papier.
- 7 Privilégiez les échanges par courrier électronique** plutôt que par lettre.

AVEC LES BANQUES FRANÇAISES ENGAGEZ-VOUS DANS
LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

RETROUVEZ TOUS
LES GUIDES
BANCAIRES POUR
LE CLIMAT SUR

lesclesdelabanque.com